

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plus de 500 entrepreneurs de Montréal appuient leurs CDEC et CLD

Montréal, le 3 novembre 2014 – Alors que le gouvernement du Québec, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et le Maire de Montréal s'apprêtent à signer un Pacte fiscal transitoire qui confirme la coupure de 55% du budget consacré au développement économique local et l'abolition des Centres locaux de développement (CLD), plus de 500 entreprises montréalaises se portent à la défense de leur CDEC et de leur CLD. Les 500 lettres ont été transmises au Maire de Montréal, aux membres du comité exécutif de la Ville de Montréal et aux chefs des partis d'opposition.

Parmi les 500 entrepreneurs, M. Benoit L'Archevêque, fondateur de l'entreprise technologique AZZIMOV, affirme que « sans l'accompagnement du RESO, il aurait été impossible de construire mon entreprise ». Ironiquement, M. L'Archevêque accompagnait le premier ministre en Chine lors de sa dernière mission commerciale. Une jeune entrepreneure, Mme Mélissa Harvey, présidente de Zorah Biocosmétiques, soutient la CDEC Centre-Nord dans la reconduction de son mandat CLD : « Depuis plusieurs années, ma CDEC accompagne le démarrage et la consolidation de mon entreprise. Des conseils judicieux et un financement approprié m'ont permis d'être aujourd'hui une leader dans mon domaine ». Pour M. Sébastien Blais-Ouellette, président de Photon etc., « l'appui de la CDEC a été déterminant pour le développement de notre entreprise par la mise à disposition d'aides financières, de locaux accessibles et fonctionnels, mais aussi et surtout la création dans le quartier d'un environnement de travail où la créativité se décline sous toutes ses couleurs, autant artistique que technologique ».

Les CDEC de Montréal demandent au Maire Denis Coderre de ne pas se laisser imposer la manière de faire le développement économique local par le gouvernement du Québec. « Le Maire Coderre a toujours dit qu'il voulait obtenir la compétence en développement économique et qu'il souhaitait continuer de collaborer avec les CDEC et CLD », rappelle Pierre Morrissette, directeur général du RESO. « Le projet de Pacte fiscal est inacceptable, car il interdira aux villes la possibilité de confier une partie du mandat de développement économique à des organisations de développement local comme les CDEC qui ont l'avantage d'être dirigées par un conseil d'administration composé d'élus municipaux, de députés de l'Assemblée nationale, de représentants des milieux d'affaires, du milieu syndical, des institutions, des organismes communautaires et des citoyens », ajoute Jean-François Lalonde, directeur général de la CDEC Rosemont/Petite-Patrie.

À propos des CDEC de Montréal

Créées à partir du milieu des années 1980 par les acteurs du développement économique et social, les CDEC mettent de l'avant une approche globale de revitalisation des collectivités

locales qui conjugue les dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale et communautaire. Elles ont développé un « savoir-faire ensemble » basé sur la concertation qui mobilise des gens d'affaires, des institutions de la santé et de l'éducation, des syndicats, des organisations communautaires et culturelles, le monde municipal et des résidents. Voir également : Développer Montréal, quartier par quartier : <http://lescdec.org/display339>.

— 30 —

Source :

Pierre Morrissette

Directeur général du RESO

Renseignements :

Lucie Dufour au 514 931-5737, poste 224

Sophie Legault au 514 931-5737, poste 256